

Annexe de l'arrêté de la mise à jour n°2 du PLU-H

BRON

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées
Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur une partie des parcelles cadastrées OD 710 et OD 1272, site anciennement exploité par la société TOTAL Marketing France, au 209 Boulevard Pinel à Bron :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Bron.

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2019-4043 du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2019 approuvant la création de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) Bron Parilly :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Bron.

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2020-4218 du Conseil de la Métropole du 29 janvier 2020 instaurant le périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur Genêts Kimmerling :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Bron.

CORBAS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T5 relative aux servitudes aéronautiques de dégagement
Conformément à l'arrêté ministériel en date du 23 août 2019 approuvant des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Lyon-Corbas sur le territoire des communes de Chaponnay, Corbas, Feyzin, Marennes, Mions, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres et Vénissieux :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Corbas.

DARDILLY

Périmètre PENAP

Conformément à la délibération n° 016 du Conseil Général du Département du Rhône du 14 février 2014 approuvant le périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) secteur « Plateau de Dardilly » , et suite à la rectification d'une erreur matérielle supprimant les parcelles cadastrées BX 3, BX 4, BX 5, BX 150, BW 245 et BW 244 en partie, de Dardilly au PENAP précité :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Dardilly.

FEYZIN

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T5 relative aux servitudes aéronautiques de dégagement

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 23 août 2019 approuvant des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Lyon-Corbas sur le territoire des communes de Chaponnay, Corbas, Feyzin, Marennes, Mions, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres et Vénissieux :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Feyzin.

FONTAINES SAINT MARTIN

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2019-3903 du conseil de la Métropole du 4 novembre 2019 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur des Mollières à Fontaines Saint Martin :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines Saint Martin.

JONAGE

Périmètre PENAP

Conformément à la délibération n° 016 du Conseil Général du Département du Rhône du 14 février 2014 approuvant le périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) de la Plaine de l'Est lyonnais, et suite à la modification de la limite communale entre Jonage et Jons intégrant les parcelles de Jonage situées entre la rue du Château des Marres et la D 303 :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Jonage.

LISSIEU

Périmètre PENAP

Conformément à la délibération n°2019-4007 du Conseil de la Métropole du 18 décembre 2019 approuvant le périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) des Monts d'Or, extension du périmètre de la PENAP précité :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifié en conséquence sur la commune de Lissieu.

LYON 1er

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC4 résultant des sites patrimoniaux remarquables

Conformément à la délibération n° 2020-4231 du conseil de la Métropole du 29 janvier 2020 approuvant la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) des Pentès de la Croix-Rousse en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) à Lyon 1er :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 1er,
- la pièce écrite (diagnostic, rapport de présentation et règlement) et les documents graphiques de l'AVAP sont intégrés aux documents de la commune de Lyon 1er,
- le règlement et les plans de la ZPPAUP sont supprimés.

LYON 3ème

Droit de préemption urbain (DPU) renforcé

Conformément à la délibération n° 2019-4061 du conseil de la Métropole du 16 décembre 2019 instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur les parcelles AL144 et 153, assiette de l'immeuble dénommé CLIP place Ballanche :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

LYON 7ème

Projet urbain partenarial (PUP)

Erreur matérielle : rectification du périmètre du projet urbain partenarial (PUP) sur le site Duvivier instauré par la délibération du Conseil de la Métropole du 22 mai 2017 :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

LYON 9ème

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2018-2582 du Conseil de la Métropole du 28 janvier 2018 approuvant la réduction du périmètre de la ZAC de la Duchère :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 9ème.

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2019-3520 du conseil de la Métropole du 13 mai 2019 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur de la Sauvegarde à Lyon 9ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 9ème.

MIONS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T5 relative aux servitudes aéronautiques de dégagement

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 23 août 2019 approuvant des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Lyon-Corbas sur le territoire des communes de Chaponnay, Corbas, Feyzin, Marennes, Mions, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres et Vénissieux :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Mions.

POLEYMIEUX AU MONT D'OR

Périmètre PENAP

Conformément à la délibération n°2019-4007 du Conseil de la Métropole du 18 décembre 2019 approuvant le périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) des Monts d'Or, extension du périmètre de la PENAP précité :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or.

RILLIEUX LA PAPE

Périmètre PENAP

Conformément à la délibération n° 016 du Conseil Général du Département du Rhône du 14 février 2014 approuvant le périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) secteur « Franc Lyonnais » , et suite à la rectification d'une erreur matérielle intégrant la parcelle cadastrée ZA 184 de Rillieux-La-Pape au PENAP précité :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux-La-Pape.

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2019-4058 du conseil de la Métropole du 16 décembre 2019 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur Ostérode à Rillieux la Pape :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux La Pape.

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2020-4222 du conseil de la Métropole du 29 janvier 2020 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur Grand Projet de Ville -centre ville à Rillieux la Pape :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux La Pape.

ROCHETAILLEE SUR SAONE

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2020-4219 du conseil de la Métropole du 29 janvier 2020 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) élargi sur le secteur "Les jardins du Train Bleu" à Rochetaillée sur Saône :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines Saint Martin.

SAINT FONTS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2020 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée AM 161, site anciennement exploité par la société RHODIA située quai Louis Aulagne à Saint-Fons :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Fons.

VENISSIEUX

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T5 relative aux servitudes aéronautiques de dégagement

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 23 août 2019 approuvant des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Lyon-Corbas sur le territoire des communes de Chaponnay, Corbas, Feyzin, Marennes, Mions, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres et Vénissieux :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée CP 67, site anciennement exploité par la société SECOSAR ETIRAGE au 7, rue Eugène Hénaff à Vénissieux :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

Périmètre PENAP

Conformément à la délibération n° 032 du Conseil Général du Département du Rhône du 11 avril 2014 approuvant le périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) Val d'Ozon et Balmes Viennoises, et suite à la rectification d'une erreur matérielle intégrant les parcelles cadastrées ZA 01 et ZA 02 de Vénissieux au PENAP précité :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

VILLEURBANNE

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2019-4056 du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2019 approuvant la création de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) Grandclément Gare :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2020-4221 du conseil de la Métropole du 29 janvier 2020 instaurant le périmètre de projet urbain partenarial (PUP) élargi sur le secteur Mansard :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2020-4220 du conseil de la Métropole du 29 janvier 2020 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur rue du 1er mars 1943 :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2019-3518 du conseil de la Métropole du 13 mai 2019 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur l'îlot Lafontaine-Aynard :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.